

Validation des Acquis de l'Expérience



TARIFS :
Nous consulter

DURÉE DE FORMATION
De 12 à 24 heures

TAUX DE RÉUSSITE
Pas de session depuis 2019

TAUX DE SATISFACTION
Pas de session depuis 2019



Suivez-nous sur





PUBLIC & PRÉREQUIS

Accès universel à tous : toutes les expériences sont prises en compte , suppression de la durée minimale d'un an.

Salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles ou volontaires

ACCESSIBILITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Accessibilité des locaux aux personnes ayant une RQTH.

L'accompagnement à la VAE est possible dès la réception de la notification de recevabilité à la VAE de la certification visée ainsi que de son accord de financement.

OBJECTIFS



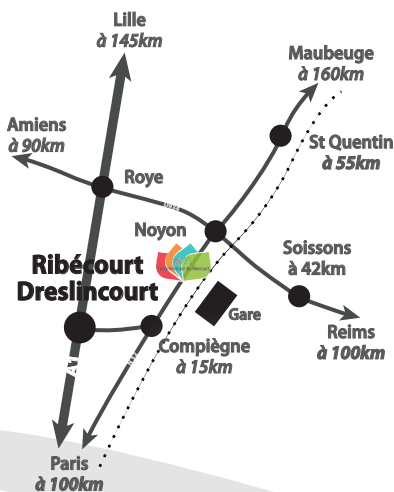
- Possibilité d'acquérir un ou plusieurs blocs de compétences
 - Reconnaître et valoriser ses acquis de l'expérience
 - Obtenir une certification (diplôme, titre professionnel ...) en lien avec son expérience
 - Améliorer et renforcer son employabilité

MODALITÉS DE FINANCEMENT



Selon votre statut et situation :

Employeur, OPCO, Pôle Emploi, CPF et Transitions Pro



CONTACT, INFORMATIONS ET INSCRIPTION

Mme Sophie BRUNET
Référente V.A.E

- ☎ 03 64 21 87 25 sur RDV
- ✉ sophie.brunet@educagri.fr
- 📍 91 rue André Régnier
60170 Ribécourt Dreslincourt
- 🌐 www.lycee-horticole-ribecourt.fr

